

CONTRAT ANNUEL A FLOT

PORT DE SAINT GILDAS
ILE DE HOUAT
MORBIHAN

AVANTAGES ET CONDITIONS

Conditions particulières en capitainerie

*En fonction des places disponibles

PASSEPORT MORBIHAN Ponton

2026

UN CONTRAT POUR NAVIGUER

12 mois à flot

Réseau Passeport Escales

Sous condition de déclaration d'avis de croisière avant 12h :

- Nombre de nuitées illimité à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum à chaque escale dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan (sauf Houat et Hoedic : (1 nuitée /an hors juillet et août)
- 4 nuitées offertes dans chacun des ports partenaires du réseau Passeport Escales, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum.
- Entre le 1er mai et le 30 septembre : **BONUS** escales
 - 8 nuitées d'absence déclarées en continu = 2 nuitées bonus
 - 15 nuitées d'absence déclarées en continu = 6 nuitées bonus

Les nuitées bonus sont à utiliser dans tous les ports du réseau hors ports de la Compagnie des Ports du Morbihan avant le 31 décembre de l'année en cours

1 nuitée bonus maximum par port

La déclaration d'absence est à effectuer avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi

Possibilité de séjourner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan * (sauf Houat et Hoedic)

En fonction des places disponibles, du 01/01 au 31/03 et du 23/11 au 31/12, à condition de rester sur le même type d'amarrage que dans son port d'attache (ponton/ Corps-mort).

UN CONTRAT POUR ENTREtenir SON BATEAU

10 % sur les manutentions

(Les dimensions de la fosse élévateur permettent les manutentions aux bateaux ne dépassant pas une largeur de 4,60m)

BONUS manutention

Si 20 nuitées de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre, vous bénéficiez sur le terre-plein :

- gratuité d'une manutention ou 1 Aller/Retour 24h ou
- remise de 50% sur 1 Aller/Retour 48h ou 4 ou 7 jours

Avantages valables jusqu'au 1er juin de l'année suivante

Gratuité de 4 semaines consécutives sur terre-plein *

Dans les ports équipés de la Compagnie sous réserve de disponibilité : Du 01/09 au 01/03. Seul l'emplacement terre-plein est inclus. (réservation préalable obligatoire)

Terre-plein été gratuit *

Gratuité d'un séjour à terre de 2 semaines consécutives minimum entre le 1er juin et le 30 septembre (incluant un minimum de 15 jours en juillet ou août) dans un port équipé de la Compagnie. Gratuité de l'emplacement, des manutentions (mise à terre, mise à l'eau et ber). Préavis de 2 mois (sous réserve de disponibilité).

Accès gratuit au grill d'échouage

Accès gratuit à la cale de mise à l'eau

UN CONTRAT POUR APPORTER DE LA SOUPLESSE CONTRACTUELLE ET FINANCIERE

Contrat annuel tacitement reconductible

Facilités de règlement

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10 ou Escompte de 1.5% pour règlement comptant avant le 31/01. Possibilité de paiement en chèques vacances

Suspension printemps -été

- Réduction de 10 % pour les 4 premières semaines d'absence consécutives minimum entre le 1er avril et le 30 septembre.
- Réduction de 2 % par semaine supplémentaire d'absence.

Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 1 mois

Suspension annuelle

Possibilité de suspendre à tout moment son contrat pour une durée comprise entre 1 et 3 ans maximum.

Suspension possible au delà d'un délai d'un an suivant la prise d'effet du contrat.

La date de reprise de contrat doit être transmise au bureau du port au plus tard 2 mois avant l'échéance (avec une durée obligatoire d'un an).

Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 2 mois

Carte plaisance Morbihan

Accès gratuit aux services liés à la **carte Plaisance Morbihan Premium** dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan : accès sanitaires, wifi, points Nautics, capitainerie numérique

Accès gratuit aux pompes à eaux noires : attribution de 10 points Nautics pour chaque utilisation (avec un maximum de 30 points dans l'année)

Utilisez l'application "Plaisance Morbihan" et accédez facilement aux différents services.

Extrait des tarifs 2026 euros TTC

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60
Surface	maxi	13,78	15,90	18,17	20,22	22,37	25,05	27,87	30,84	33,97	37,24	40,66	44,24	47,96	55,86	64,35
PASSEPORT MORBIHAN PONTON		1 433	1 593	1 803	2 022	2 162	2 349	2 543	2 740	2 942	3 149	3 359	3 574	3 719	3 875	4 030

Contact : 02 97 30 66 42

houat@compagniedesportsdumorbihan.fr

www.port-houat.com

SAPL COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

Capital social 32 396 170 € - SIREN : 317 823 409 - RCS Vannes

Siège social : Hôtel du département - Vannes

Correspondance au 8 rue Alain Gerbault - CS 62221 - 56006 Vannes Cedex